



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn-et-Garonne

PERSISTANCE DE LA PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

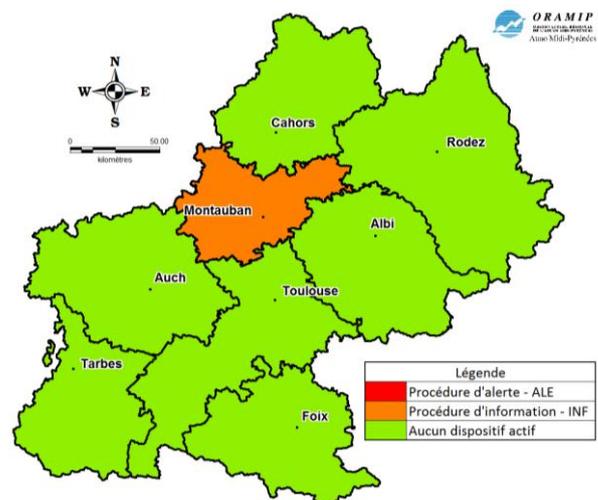
Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 15/12/2015 à 8h00

Sur le département du Tarn-et-Garonne, l'ORAMIP a enregistré une concentration en particules en suspension (PM10) supérieure à 50 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$).

Cette procédure est en vigueur sur le Tarn-et-Garonne suite à la persistance de cet épisode de pollution sur une cinquième journée consécutive.

MERCI DE RELAYER CE MESSAGE



DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

ÉVOLUTION

Pour la cinquième journée consécutive, les concentrations ont dépassé le seuil réglementaire de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière de particules PM10 en suspension dans l'air. La persistance remarquable de cet épisode de pollution depuis 5 jours conduit à maintenir la procédure d'information afin de recommander aux personnes sensibles de ne pas s'exposer à cette pollution. Dans le contexte du département du Tarn-et-Garonne, pour limiter au maximum les émissions de particules dans l'atmosphère, il est recommandé de ne pas brûler de déchets verts, de ne pas pratiquer l'éco-buage et enfin de limiter au maximum le chauffage d'agrément au bois et plus particulièrement sur des cheminées à foyer ouvert.

Sur la journée du 15/12, les conditions météorologiques ne devraient pas permettre de dissiper cette nappe de pollution. D'après les prévisions pour demain, il est fortement probable que la situation n'évolue pas et que cette pollution se maintienne jusqu'au jeudi 17/12.

Cette procédure est valable pour la journée du 15/12/2015.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur www.oramip.org



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn-et-Garonne

PERSISTANCE DE LA PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 15/12/2015 à 8h00

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les adultes et enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires devraient envisager de réduire les activités physiques et sportives intenses. Ils doivent respecter leur traitement médical en cours et consulter leur médecin en cas de difficulté respiratoire inhabituelle

Il est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac. L'aération des locaux doit être maintenue.

Renseignements ORAMIP :

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles sur www.oramip.org

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn-et-Garonne

**PERSISTANCE DE LA PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10**

Communiqué du 15/12/2015 à 8h00

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes du Tarn-et-Garonne.